

Bruxelles, le 29 avril 2026
(OR. en)

7984/26

ECOFIN 416
UEM 127
STATIS 20
ECB
EIB

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique (Kirchner)

1. Le comité consultatif européen de la statistique a été institué par la décision n° 234/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008. Ce comité a pour objectif de contribuer à une coopération étroite durant le processus de programmation de manière à améliorer la gouvernance du système statistique européen et à renforcer la qualité des statistiques communautaires.
2. Conformément à l'article 4, paragraphe 1, point b) ii), de la décision susvisée, un membre du comité consultatif européen de la statistique est nommé directement par le Conseil.
3. La représentante actuelle du Conseil de l'Union européenne au sein du comité consultatif européen de la statistique, M^{me} Ylva HEDÉN WESTERDAHL, qui exerçait un premier mandat de cinq ans depuis janvier 2024, a démissionné le 18 décembre 2025.

4. En conséquence, il est nécessaire de nommer un nouveau membre représentant le Conseil pour la durée restant à courir du mandat, qui prendra fin le 10 février 2029. Il convient dès lors que la présente décision entre en vigueur d'urgence.
 5. Le 26 mars 2026, le Comité économique et financier a recommandé que le Conseil nomme M. Robert Kirchner en tant que nouveau membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique.
 6. En conséquence, il est demandé au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil à adopter, en point "A" de l'ordre du jour de l'une de ses prochaines sessions, la décision portant nomination du membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique, dont le texte figure dans le document ST 7986/26.
-